

# INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction :  C  LR  IT

Date de publication : 20/06/2024

Numéro de l'instruction : LR 2024-132

**Premier budget rectificatif du Fnas 2024, barèmes 2024 mis à jour et planchers de ressources pour le calcul des participations familiales applicables en Eaje à compter du 01/01/2025**

Résumé : Diffusion de la présentation du premier budget rectificatif du Fnas 2024 ainsi que des barèmes des aides d'action sociale 2024 mis à jour. Les planchers de ressources pour le calcul des participations familiales 2025 sont diffusés afin de les communiquer aux partenaires en amont de la négociation des contrats avec les familles.

Emetteur :

A l'attention de :

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier,  
Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,

Référents à contacter :

Informé(s) : Informé(s)]

Organismes destinataires :  Caf  Caisses multibranches  Centre de Ressources

-Autres : -Cnaf

Caf pivots  Caf adhérentes

Champ d'application :  Métropole  DOM  Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion :  Diffusion réseau  Diffusion caf.fr  Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

[Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

[Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

[Action(s) à réaliser] + [Echéances]

Pour application  Pour recommandation  Pour information

Mots-clés :

Fnas 2024, budget rectificatif 1/2024, barèmes 2024, planchers de ressources Eaje 2025

Nombre de page(s) : 3 pages

Nombre et liste des annexes :

- Note de présentation du budget rectificatif Fnas 2024
- Barèmes 2024

Applicable à compter du : 01/01/2024

Applicable jusqu'au : 31/12/2024



32 avenue de la Sibelle  
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52  
Fax : 01 45 65 57 24

Le premier budget rectificatif du fonds national d'action sociale (Fnas) pour 2024 a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Cnaf le 21 mai dernier.

Ce budget est devenu exécutoire le 10 juin 2024. Afin de vous donner de la visibilité dans la mise en œuvre des opérations budgétaires en action sociale, vous trouverez en annexe :

- L'intégralité de la note de présentation du budget rectificatif 1 du Fnas 2024 ;
- Les barèmes des aides nationales d'action sociale pour l'année 2024 mis à jour.

Nous attirons votre attention sur la modification de la **règle de fongibilité entre les deux enveloppes pluriannuelles petite enfance** qui permet dorénavant des transferts de crédits entre dispositifs PIAJE et FME sans limitation.

Le budget rectificatif porte également la **revalorisation du prix plafond de la prestation de service RPE**.

Cette évolution sera intégrée à Maia en août 2024, aussi, les données remontant dans la requête suivi des enveloppes ne tiendront pas compte de ces deux éléments avant les appels de déclaration de septembre.

Il convient de **ne pas anticiper cette revalorisation dans le TMS à remonter le 10 juillet**. Des consignes seront communiquées ultérieurement pour les remontées (TMS et questionnaire de redistribution) des mois suivants.

Enfin, nous vous communiquons, ci-dessous, les **planchers de ressources** à prendre en compte pour le calcul des participations familiales en Eaje **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**. Nous vous invitons à les communiquer à vos partenaires afin d'intégrer ces éléments dans les contrats avec les parents.

	Métropole et Dom	Mayotte
Plancher de ressources	801,00€ / mois	400,50€ / mois

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur comptable et financier, Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources, l'expression de mes salutations distinguées.